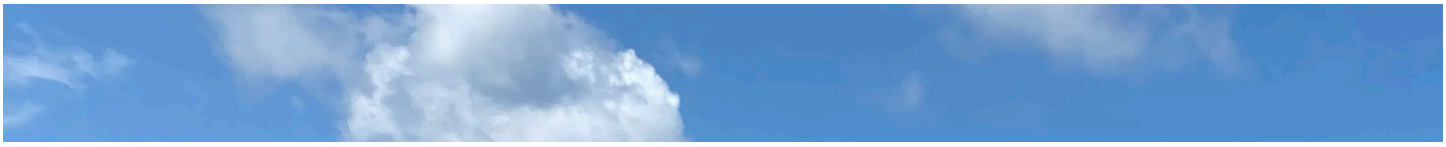

Concert'eau

LE MAGAZINE DU COGESAF

V02

Mise en oeuvre du PDE
Activités terrain estivales

Concert'eau
LE MAGAZINE DU COGESAF

Magazine réalisé par le COGESAF

Conception :
Sabrina Turcotte

Rédaction :
Anne Bolduc
Ayoub Hammoudi
Catherine Frizzle
Julie Grenier
Mathieu Fouquet
Nicolas Bousquet

Révision :
Anne Bolduc
Stéphanie Martel

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec J1N 1H4

Tél : 819-864-1033
cogesaf@cogesaf.qc.ca

Pour obtenir la version web du Concert'eau :
http://cogesaf.qc.ca/concerteau/

Devenez membre du COGESAF

Avantages membres

- Remboursement d'une partie de vos frais d'échantillonnage avec le RSVL
- Rabais lors de nos activités
- Partage d'informations

Par l'intérêt que vous portez à notre organisation, vous contribuez à un effort collectif pour le mieux-être de notre ressource en eau.

Suivez-nous sur nos différentes plateformes!

www.cogesaf.qc.ca

Avec la participation financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 4
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 7
MISE EN OEUVRE DU PDE 10
ENJEUX DU PDE 23
SURVEILLEZ NOS DIFFÉRENTES CAMPAGNES! 26
LIENS SUPPLÉMENTAIRES 29
REMERCIEMENTS 30

© Nicolas Bousquet

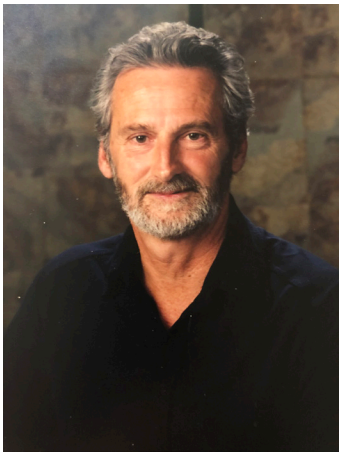

Mot du président

La concertation est-elle la principale fonction d'un OBV?

Pour une concertation efficace, un organisme de bassin versant (OBV) doit être en mesure de profiter de la grande diversité des types d'acteurs liée aux particularités du tissu social dans lequel il s'inscrit. Un cadre de référence uniformisé pour encadrer la concertation, s'il a la qualité de faciliter une gestion centralisée, risque de faire perdre des points de vue déterminants pour bien refléter la dynamique des différents milieux.

La concertation n'est toutefois pas la principale fonction d'un organisme de bassin versant. La concertation n'est qu'un processus pour remplir ses mandats légaux et les OBV doivent mettre en place les mécanismes nécessaires pour que se réalise cette concertation. La concertation peut prendre diverses formes en fonction des différents acteurs du territoire et de la réalité territoriale de la zone que le ministère lui a confiée.

Un OBV doit tenir compte de ces contextes pour définir les meilleures manières de réaliser la concertation. Ce n'est pas nécessairement avec la mise en place structurelle d'une grande table de concertation, comme le nouveau cadre de référence en consultation voudrait l'exiger. Le cadre de référence «intègre l'ensemble des balises encadrant la mise en œuvre et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau. Principalement, il aborde la structure du volet "territorial" du modèle de gestion de l'eau québécois, le rôle et les responsabilités des acteurs de l'eau, les mandataires reconnus ainsi que la structure et le contenu des documents de planification». L'OBV doit élaborer un plan directeur de l'eau (PDE), mais un PDE une fois élaboré, oblige l'OBV à le mettre constamment à jour et à persuader les acteurs à s'engager dans l'action.

Ces fonctions ne se réalisent pas nécessairement dans la concertation. Elles sont : l'acquisition de connaissances fondées le plus scientifiquement possible (ce qui doit être le fondement même du PDE), de les transférer et surtout d'assurer leur mise en œuvre par les acteurs d'une part. Et, d'autre part, de motiver les acteurs concernés à agir, souvent en les aidant à trouver les ressources financières et en les accompagnant dans l'élaboration de projets avec les programmes d'aide existants.

Trois stratégies sont donc fondamentales pour un OBV; le ministère est en droit de connaître leur mise en œuvre sans leur imposer des mécanismes uniformes. Ces stratégies sont : 1- l'acquisition de connaissances, son transfert et la mobilisation qu'elle sous-tend; 2- la mobilisation des acteurs dans l'action qui les concerne; et 3- la concertation et la conciliation des intérêts sur des enjeux communs sur un territoire spécifique.

D'ailleurs, la plupart des projets spécifiques que réalise l'équipe du COGESAF ne suppléent pas aux actions des acteurs de l'eau. Elles concernent la caractérisation de l'eau, l'acquisition de connaissances comme le projet Sentinelle des lacs sur les cyanobactéries ou le projet Convergence avec les MRC et

les municipalités pour l'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau.

Le concept de concertation

C'est un concept flou dont les divergences dans sa définition sont présentes chez plusieurs auteurs au point qu'on essaie toujours de le démarquer de la consultation et de la négociation. La concertation implique une démarche collaborative des acteurs pour une prise de décision. Elle est généralement associée à un enjeu conflictuel où on vise un consensus, un compromis dans la décision collective des acteurs concernés. Hubert Touzard de l'université de Paris (https://www.cairn.info/revue-negociations-2006-1-page-67.htm) parle même de concertation comme processus ascendant de prise de décision du bas vers le haut où la décision finale est prise à un échelon supérieur après que la concertation des acteurs concernés par l'enjeu ait eu lieu, et de processus descendant du haut vers le bas quand l'échelon supérieur organise la concertation pour proposer et faire adopter une solution.

Est-ce que tous les acteurs concernés dans une zone de bassins versants doivent siéger sur une table de concertation afin de prendre une décision? Est-ce que l'élaboration d'un PDE est généralement objet de conflits? Non. Selon le COGESAF, la création de plusieurs lieux de concertation est nécessaire et la consultation des acteurs pour élaborer un PDE (ou la concertation du bas vers le haut) est inévitable. Souvent les OBV doivent procéder à des mécanismes variés et territorialisés de concertation sur des enjeux particuliers. La concertation est essentielle quand les intérêts sont divergents et conflictuels et c'est toujours sur un enjeu précis et non sur l'ensemble des dimensions de la planification. D'ailleurs, il est intéressant de constater que les exemples analysés dans les œuvres des experts de la concertation (Beuret dans RELIEF, Barret dans son rapport à l'UNESCO : Société civile et résolution des conflits hydriques) portent toujours sur des enjeux conflictuels avec des acteurs directement concernés par l'enjeu. Ce qui compte d'abord pour un OBV, c'est que les acteurs du territoire fassent consensus sur le contenu du PDE et sur les actions à prioriser, particulièrement celles qu'ils devront réaliser.

Mandats légaux d'un OBV

L'OBV participe à la gestion intégrée de l'eau, et plus spécifiquement par bassins versants. La Loi de l'eau est explicite sur sa mission et sur sa composition : l'OBV a pour mission «d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau pour sa zone de gestion intégrée et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme de bassin versant» (Article 14, 3, a). Donc 4 éléments fondamentaux qui sont perçus généralement par les OBV comme des mandats. À nul endroit on ne parle de table de concertation pour les OBV, alors qu'au contraire on le précise pour les tables de concertation régionale du Saint-Laurent. De plus, le ministre peut fixer les règles applicables au fonctionnement, au financement et aux mécanismes de gouvernance; déterminer les conditions applicables à la mission; prévoir des exigences relativement à des mesures d'information et de participation du public dans le cadre de leurs activités, ainsi que leurs obligations dans le suivi de l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et même lui confier des mandats afin notamment de le conseiller en matière de gouvernance de l'eau. (Article 14, paragraphes 5, 7, 8, 9). Le ministère adopte alors un cadre de référence et les OBV sont obligés de le respecter. Cette obligation est inscrite dans leur convention.

Une réalité territoriale complexe

La zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) du COGESAF est complexe. Elle comprend deux secteurs soit le bassin de la rivière Saint-François

et la section amont du bassin du fleuve Connecticut qui comprend une quantité impressionnante de bassins versants tributaires de niveau 2, se jetant directement par exemple dans la rivière Saint-François (comme on peut le constater sur la carte interactive du COGESAF : http://cogesaf.sigmont.org/cogesaf/cogesaf.php). Elle est constituée entre autres de 3 régions administratives, de 13 MRC, de 101 municipalités, de 11 associations forestières, de 4 syndicats de producteurs forestiers, de 13 syndicats locaux ou régionaux de l'UPA et de 63 associations riveraines. Tout cela, sans prendre en compte toutes les entreprises à mandat économique.

La question fondamentale pour le COGESAF est évidemment, comme pour tout OBV : comment mettre en place des mécanismes de concertation pour remplir sa mission? En tenant pour acquis que la motivation d'un acteur, à participer à la concertation et à réaliser les actions qui le concernent, est relative à son appartenance professionnelle, à ses rôles économiques et sociaux d'une part et d'autre part à son appartenance territoriale de bassin versant.

Dans ce contexte, le COGESAF n'a jamais pensé que la création d'une table de concertation unique, qui respecterait globalement par sa composition les grands secteurs d'activités, serait le meilleur mécanisme de concertation. Il a donc créé 19 comités locaux de bassins versants (CLBV) qui sont en fait ses tables de concertation composées de tous les acteurs concernés par le PDE du secteur et les actions qu'ils peuvent réaliser. C'est un lieu plus adapté pour la concertation et la conciliation des intérêts divergents et pour décider des actions prioritaires à réaliser selon le contexte économique et social. L'approche participative en est facilitée par un sentiment d'appartenance plus fort.

L'OBV un organisme de gestion administrative

Le ministère propose dans son cadre de référence la création d'une table de concertation indépendante du Conseil d'administration de l'OBV, en particulier pour que les fonctionnaires régionaux puissent y siéger sans se mêler de l'administration de l'OBV. Il faut distinguer deux types d'administration : d'une part celle de l'OBV et, d'autre part celle du PDE qui consiste au suivi des actions et de leur financement par des programmes le cas échéant.

Or, un CA doit déléguer l'administration de l'OBV à la direction générale, après avoir adopté toutes les politiques de gestion, et procéder à la reddition de compte à des périodes déterminées. Ce qui doit prendre le temps prioritaire du CA concerne la gestion administrative du PDE avec une reddition de compte appropriée indissociable d'une composition équilibrée et représentative des acteurs au CA, dans le respect de la Loi de l'eau. À la limite, la gestion administrative de l'OBV pourrait être réalisée par un conseil exécutif ayant l'obligation d'en rendre compte à une rencontre de CA précédant une assemblée générale annuelle ou, au besoin, en cas de problème de gestion.

La présence des fonctionnaires n'est pas un problème pour le COGESAF. Ils sont invités à toutes les rencontres des CLBV et certains y participent régulièrement selon les sujets et leur territoire régional. D'ailleurs, leur apport est significatif et apprécié. Lors du premier PDE, le COGESAF avait créé un comité technique sur lequel les différents fonctionnaires des ministères participaient avec assiduité.

Les OBV sont aptes à assurer les différents mandats définis par la Loi de l'eau, dont la planification en concertation, parfois ascendante, du PDE, le suivi de sa mise en œuvre et l'accompagnement ou la mobilisation des acteurs dans l'action afin de réaliser une véritable gestion intégrée des ressources en eau.

Jean-Paul Raîche

Mot de la directrice générale

Les trois prochaines années seront marquées par le changement au sein des activités du COGESAF. N'ayez crainte, nous continuerons d'accompagner les partenaires dans la mise en œuvre d'actions du Plan directeur de l'eau (PDE). Vous pouvez compter sur nous!

Ce sont plutôt les mandats liés à notre convention de financement avec le MELCC qui vont quelque peu changer en raison d'une nouvelle convention en vigueur du 1er avril dernier jusqu'au 31 mars 2024. Comme mentionné dans l'article de Jean-Paul Raîche, l'un des éléments de la révision du cadre de référence porte sur la notion de PDE stratégique, priorisé et mesurable.

Cette nouvelle convention amène quelques changements dans les futurs PDE. Elle veut qu'un PDE soit orienté vers les problématiques priorisées, desquelles découleront des orientations et des objectifs mesurables. Il faudra donc valider les catégories de problématiques prioritaires sur le territoire, identifiées en 2019, ou en ajouter de nouvelles. C'est à partir de ces problématiques prioritaires que devront être orientées les actions à entreprendre.

Ainsi, à l'intérieur d'une convention de 3 ans, nous devrions retrouver une phase de planification, une phase de mise en œuvre et d'action, et une phase de bilan et d'évaluation. La Loi sur l'eau prescrit une mise à jour de la planification stratégique au moins tous les 10 ans. La prochaine convention vise donc à fermer le dernier cycle et à préparer le prochain qui s'échelonnera de 2024 à 2033.

Dans ce contexte, trois livrables sont attendus : un bilan de mise en œuvre du dernier PDE, approuvé en 2016; les éléments de la stratégie de mobilisation qui serviront à la prochaine génération de PDE, et un nouveau PDE mis à jour pour l'horizon 2024-2033.

Vous serez donc interpellés au cours des trois prochaines années, pour l'une ou l'autre de ces étapes. Nous avons le souci de tenir compte de vos préoccupations, mais également de votre capacité à mettre en œuvre différentes actions. Nous voudrons donc connaître vos besoins d'accompagnement pour vous soutenir efficacement. Nous souhaitons que le prochain PDE soit à votre image!

Stéphanie Martel

LE ogesaf PRÉSENTE

Tous en ACTION pour la Saint-François

VENEZ PARTAGER ET APPRENDRE SUR LES RÉALISATIONS EN LIEN AVEC LA GESTION DE L'EAU DE VOTRE TERRITOIRE

CONFÉRENCES VIRTUELLES

12-13-14 OCTOBRE

HORAIRE

Colloque
Tous en action pour la Saint-François

Pour accéder aux supports visuels des présentations, veuillez cliquer ici.

MAR.

ACCUEIL - 13 H 00

INTÉGRATION DES PACES DANS LES SADD - 13 H 30
Jimmy Mayrand – INRS & ULaval

ÉROSION ET PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE - 14 H 00
Geneviève Treyvaud & Jean-François Provencher – Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

MOBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU POUR L'ADAPTATION AUX CC - 14 H 30
Ayoub Hammoudi - COGESAF

LES MOYENS DE COMMUNICATION DU RISQUE D'INONDATION- 15 H 15
Mathieu Fouquet - COGESAF

NETTOYAGE DES RIVES - 15 H 45
Robert Léo Gendron - Action Saint-François

MER.

ACCUEIL - 13 H 00

LACS ET COURS D'EAU SOUS SURVEILLANCE - 13 H 10
Anne Bolduc & Julie Grenier - COGESAF

STRATÉGIE DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES AU CENTRE-DU-QUÉBEC - 13 H 40
Andréanne Blais – CRECQ & Lisanne Chauvette - MRC de Drummond

CONSERVATION VOLONTAIRE DES MILIEUX HUMIDES - 14 H 10
Anaïs Messier - CRECQ

CONSERVATION DES HABITATS DU MÉNÉ D'HERBE ET DU BROCHET MAILLÉ - 14 H 55
Gabriel Tej - Marais de la rivière aux cerises

SUIVRE LA TORTUE DES BOIS POUR MIEUX LA PROTÉGER - 15 H 25
Victor Grivegnée-Dumoulin - Corridor Appalachien

SOS TRIBUTAIRES - 15 H 55
Pierre Simard & Julie Jacques - Bleu Massawippi

JEU.

ACCUEIL - 13 H 00

TABLE ESTRIENNE SUR LES EEE - 13 H 10
Geneviève Pomerleau - CREE

SENSIBILISATION AUX EAEE ET AU LAVAGE D'EMBARCATIONS - 13 H 40
Nicolas Bousquet - COGESAF

SCIENCE CITOYENNE : MOULE ZÉBRÉE - 14 H 10
Camille Gosselin-Bouchard - COGESAF

COHABITATION HARMONIEUSE DES USAGES - 14 H 55
Ariane Orjikh - Memphrémagog Conservation Inc.

PATROUILLE BLEUE - 15 H 25
Marie-Luce Benoit - MRC de Coaticook

5@7 - 16 H 00

MISE EN OEUVRE DU PDE

Espèces exotiques envahissantes

SENSIBILISATION AUX EAEE ET AU LAVAGE D'EMBARCATIONS

Nous avons réalisé un projet qui visait à sensibiliser les usagers des plans d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François à la problématique des espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE), plus particulièrement en les formant au lavage d'embarcations. En effet, il s'agit de la méthode la plus efficace contre l'introduction de EAEE. Des journées de sensibilisation/formation ont donc été organisées par le COGESAF afin de présenter aux riverains et autres intervenants du milieu la méthode à employer pour bien laver les embarcations de plaisance et transmettre de l'information sur la problématique des EAEE.

Les objectifs du projet étaient donc :

1. Sensibiliser les usagers à la problématique des espèces aquatiques exotiques envahissantes;
2. Former les riverains, utilisateurs et employés municipaux au lavage d'embarcations;
3. Encourager la transmission des bonnes pratiques en lien avec les EAEE.

Ce projet a été effectué avec la généreuse participation des associations riveraines suivantes : APLMagog, APLB, APPELS, ARC-DL, ARURM et la Société de conservation du lac Lovering;ainsi que de la Ville de Sherbrooke, de la Ville de Drummondville, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et enfin de Ozero Solutions.

Sur les deux années du projet, un total de 14 journées de sensibilisation ont eu lieu sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-François. Un peu plus de 300 personnes ont été directement sensibilisées lors de ces journées. Nous y avons procédé à une somme de 119 lavages d'embarcations!

Année	Nombre de journées de sensibilisation	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de lavages effectués
2020	4	126	48
2021	10	178	71
TOTAL	14	304	119

En plus des activités de sensibilisation directe auprès des plaisanciers et de la transmission d'informations concernant le lavage d'embarcations, le COGESAF a récolté plusieurs témoignages sur cette problématique. Le constat est que malgré que la problématique semble de plus en plus connue chez les citoyens et plaisanciers, lorsque le lavage d'embarcations n'est pas obligatoire, plusieurs d'entre eux ne le font pas. Le prix semble aussi un frein à la pleine collaboration du citoyen dans certains cas. Un travail de sensibilisation reste donc à faire afin de bien ancrer les bonnes pratiques en lien avec les EAEE. Le COGESAF prévoit encore s'impliquer dans les prochaines années en se déplaçant chez les partenaires pour effectuer de la sensibilisation avec la station de lavage mobile du MFFP.

Nicolas Bousquet
Chargé de projets terrain
COGESAF

MINI-CAPSULES EEE

Châtaigne d'eau

But : Lutte à la châtaigne d'eau sur la rivière Saint-François et au lac Saint-Pierre

Lieu : Rivière Saint-François du lac Saint-Pierre jusqu'à Saint-Bonaventure

Distance parcourue : 26 km à vol d'oiseau

Durée : 27 jours

Résultat : 4 059 kg de châtaignes d'eau retirées en 2020 et 1 860 kg en 2021 (-54%)

Prochaine action : Phase 2 de lutte intensive

Moule zébrée

But : Suivi à long terme de la population et détection de la moule zébrée dans le bassin versant de la rivière Saint-François

Lieux : Lac Memphrémagog, Lac Magog, Rivière Magog et Rivière Saint-François

Quantité recueillie à l'aide de bénévoles en une journée : Plus de 8 000 moules zébrées

Résultats : Forte augmentation des densités au lac Magog et détection dans la rivière Saint-François

Prochaines actions : Poursuivre le suivi et améliorer les connaissances

Méduse d'eau douce

But : Améliorer les connaissances sur cette EEE

Lieu : Lac à la truite (Orford)

Résultat: Échantillons prélevés afin de développer des techniques de détection par ADNe

Prochaines actions : Développer les techniques de détection avec ADNe, tester les méthodes et améliorer les connaissances sur cette EEE

© Robert St-Pierre

Berce du Caucase

But : Détecter et contrôler la berce du Caucase ainsi que sensibiliser les citoyens

Lieu : Bassin versant de la rivière Saint-François en Chaudière-Appalaches

Résultat : Colonies répertoriées sur 33 sites dont 8 d'importance

Bilan de la lutte : Aucun plant mature en 2021, aucune production de graines depuis 2019. La plupart des sites en voie d'éradication, certains sites mineurs déjà éradiqués

Prochaines actions : Poursuivre la lutte à la berce du Caucase et la sensibilisation des citoyens, réception des signalements

ÉROSION, PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET TOPONYMIE

À la suite de l'article du Bureau du Ndakina, «Érosion, MES et sédiment» (juin 2021 : Concert'eau vol. 01/p.12-23), l'équipe d'archéologie du Bureau du Ndakina et les Bureaux environnement et terre d'Odanak et de W8linak ont poursuivi leur travail d'évaluation de la vulnérabilité des sites archéologiques et des zones de potentiel archéologique à l'érosion riveraine le long de la rivière Saint-François.

© Bureau du Ndakina

Tout au long du mois d'août, deux équipes ont parcouru Alsig8ntegw1 (rivière Saint-François) et W8linaktegw (rivière Bécancour), afin de faire l'inventaire des zones de potentiel archéologique.

Pour rappel, ces deux rivières revêtent une importance particulière pour la Nation W8banaki, notamment parce qu'elles servaient de voies de passage Nord-Sud pour se déplacer sur le Ndakina, le territoire ancestral w8banaki. Cela explique qu'on puisse y retrouver, sur les berges en particulier, des traces d'occupation. Les lieux actuels des deux communautés d'Odanak et de W8linak se situent à deux endroits stratégiques pour se déplacer sur le territoire, à l'intersection entre le fleuve Saint-Laurent et les rivières.

La nécessité de parcourir la rivière en canot ou à pied, lorsque le niveau de l'eau est bas, voire parfois même à vélo, rend ce travail d'inventaire très physique. C'est aussi un travail méticuleux qui permet à nos experts de déceler des traces de la présence continue de la Nation W8banaki sur le Ndakina.

Pas moins de 45 zones de potentiel ont été visitées cette année et d'autres restent à explorer cet automne. L'équipe du COGESAF était d'ailleurs présente pour les inventaires des zones de potentiel archéologique. Les efforts conjoints de nos experts ont permis un travail fructueux et qui annonce une consolidation de notre collaboration pour l'avenir.

Les équipes du bureau du Ndakina et du COGESAF prenant des photos depuis un drone.

Nous finirons notre travail de terrain avec la visite des dernières zones de potentiel archéologique et la mise en place de bornes qui nous permettront de suivre l'érosion et l'évolution de la rivière année après année. Grâce aux mesures déployées, nous souhaitons établir un modèle statistique prédictif qui nous offrira un aperçu de l'évolution future de la rivière.

La toponymie w8banaki : un aperçu

Mentionné précédemment dans le texte, Alsig8ntegw – qui se prononce «Alségôntekouk» – signifie «la rivière de la cabane vide» et est un toponyme w8banaki désignant la rivière Saint-François.

Plusieurs autres toponymes découlant de l'aln8ba8dwaw8gan – la langue w8banaki, ou la langue abénakise – évoquent l'occupation continue du bassin versant d'Alsig8ntegw par la Nation W8banaki (Abénakis). Témoins de la présence des W8banakiak, ces toponymes sont nombreux et désignent parfois un même endroit. Par exemple, Skess8ane, Sekesoonotek et Pskasewantegw sont trois toponymes associés à la rivière Magog, soit la «rivière qui fait des détours». Le toponyme w8banaki en relation avec le lac Memphrémagog est Mamlhawbagw, qui se dit «Mamlhaobago», et signifie un «lac large» ou un «vaste lac». Les toponymes Kchi nikitawtegwak (Grandes Fourches) et Nikitawtegwasis (Petite Fourche) rappellent certaines particularités du cours d'Alsig8ntegw dans les coins de Sherbrooke et Lennoxville, à l'instar du toponyme relatif aux chutes de Brompton (Brompton Falls), Pemihlamsik, «là où les eaux tombent» ou «là où les chutes tourbillonnent».

La prononciation des mots en aln8ba8dwawagan peut apparaître complexe pour plusieurs. À ce sujet, le «8» représente un son nasal entre le «an» et le «on». Le «w», lorsque placé devant une consonne, se prononce comme un «o». Il se prononce comme un «o» doux lorsqu'il est situé à la fin d'un mot. Quand le «o» est suivi de la lettre «n», on le prononce comme un «ou». Enfin, le suffixe «-is» exprime quelque chose de petit, à l'exemple de Nikitawtegwasis ou Petite Fourche.

Nicolas Pinceloup
Agent de projets en adaptation aux changements climatiques,
Bureau du Ndakina
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

SOS TRIBUTAIRES : POUR ALLER PLUS LOIN QUE LES ANALYSES

SOS Tributaires est une initiative de Bleu Massawippi, financée par le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) dans le cadre du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Fort d'une série d'échantillonnages effectués depuis 20 ans en collaboration avec la MRC de Memphrémagog, Bleu Massawippi a ciblé 6 de ses 33 ruisseaux sur lesquels on avait noté des dépassements récurrents des critères d'acceptabilité à divers niveaux.

La qualité de l'eau d'un lac étant la somme de ses tributaires, il ne suffit pas de savoir qu'un ruisseau est mal en point, il faut identifier l'origine de la dégradation, qu'elle soit naturelle, anthropique ou climatique. Bleu Massawippi a choisi l'avenue des solutions espérant faire de SOS Tributaires un projet-pilote d'une saison pour expérimenter une méthode en trois volets : caractérisation, analyses et propositions.

La caractérisation a permis de compiler les caractéristiques physiques des bandes riveraines, les composantes physico-chimiques de l'eau et l'identification de sites d'intérêts. En quelques chiffres, les activités sur le terrain entre le 1er juin et le 15 septembre, a donné une gigantesque banque de données : Plus de 130 propriétaires riverains contactés, 55km de cours d'eau caractérisés sur 2 rives, 400 points de contrôle identifiant des sites d'intérêt potentiellement problématiques, 64 sites d'échantillonnage de phosphore fait en 24 heures sur l'ensemble des bassins versant du projet, 2100 fioles de turbidité recueillies et analysées, 1600 photos prises aux points de contrôle (amont/aval) et aux sites d'intérêts.

L'analyse est en cours avec l'objectif de prioriser 60 sites problématiques et de convaincre au moins 20 de ces propriétaires ou municipalités à apporter les correctifs nécessaires en les accompagnant au moyen de cahier de propositions.

Ces cahiers pourront servir de base à l'obtention de financement si nécessaire ou à l'élaboration de projets de restauration en concertation public/privé. À plus long terme, et moyennant le succès de l'entreprise ou l'intérêt suscité, nos précieuses données permettront d'aller plus loin et de proposer plus de solutions.

COGESAF, la Corporation de la Rivière noire, la municipalité de Hatley, la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley et la MRC de Memphrémagog collaborent à SOS Tributaires avec le gouvernement du Québec et Bleu Massawippi.

Michèle Gérin
Directrice générale
Bleu Massawippi

© Bleu Massawippi

CONSERVATION DES HABITATS DU MÉNÉ D'HERBE ET DU BROCHET MAILLÉ AU MARAIS DE LA RIVIÈRE AUX CERISES

Dans le cadre du troisième appel à projet du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE), un programme du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) a déposé une demande afin de réaliser d'importants travaux sur la rivière aux Cerises visant à protéger les habitats de deux espèces à statut retrouvées dans la rivière aux Cerises : le méné d'herbe (Notropis bifrenatus, vulnérable) et le brochet maillé (Esox niger, susceptible d'être désigné comme menacé ou vulnérable).

Ces deux espèces ont été identifiées fréquemment et en grand nombre dans la rivière aux Cerises, mais les derniers inventaires ichtyologiques, réalisés par Isabelle Picard et son équipe, remontaient à 2013. Depuis, le Marais de la Rivière aux Cerises est devenu une destination touristique de plus en plus populaire, attirant chaque été des milliers de visiteurs en kayak ou en planche à pagaie.

LAMRAC a rapidement constaté l'effet destructeur de cet achalandage accru sur l'intégrité écologique de la rivière, notamment au niveau des multiples herbiers aquatiques qu'on y retrouve. Les herbiers aquatiques de la rivière aux Cerises constituent notamment les habitats du méné d'herbe et du brochet maillé, en plus d'être des aires d'alimentation et de reproduction pour ces espèces.

Pressés par l'urgence d'agir, un projet de conservation des habitats du méné d'herbe et du brochet maillé a été développé, en partenariat avec le COGESAF et le MFFP. Trois volets principaux ont été développés : la protection des herbiers aquatiques, la sensibilisation des utilisateurs de la rivière aux Cerises, et l'acquisition de connaissances sur les herbiers aquatiques et les populations de poissons de la rivière.

Dans un premier temps, six bouées riveraines de renseignement ont été créées et seront installées près d'herbiers aquatiques majeurs de la rivière afin de signaler aux visiteurs de ne pas naviguer dans la végétation aquatique. Trois grandes affiches informatives transmettant le même message ont été installées aux rampes de mise à l'eau donnant accès à la rivière aux Cerises.

Un panneau éducatif sera également créé puis installé sur le pont piétonnier de LAMRAC traversant la rivière. Il fournira de l'information sur la nature et les rôles écologiques des herbiers aquatiques ainsi que leur importance pour les deux espèces à statut mentionnées plus haut.

Finalement, une caractérisation complète des herbiers aquatiques de la rivière a été réalisée par un technicien en milieux naturels, et d'importants inventaires ichtyologiques sont en cours depuis le mois de mai et se poursuivront jusqu'au mois d'octobre.

Jusqu'à maintenant, ce sont plus de 120 heures de travail de terrain qui ont été investies dans la réalisation des inventaires ichtyologiques et plus de 350 heures dans la caractérisation des herbiers aquatiques du Marais de la Rivière aux Cerises. Deux nouvelles espèces de poissons ont été identifiées dans la rivière : le baret (Morone americana) et le grand brochet (Esox lucius). Dans les 34 herbiers aquatiques caractérisés, qui totalisent près de 4 hectares de superficie étudiée, 29 espèces végétales différentes ont été identifiées. Des résultats plus détaillés seront disponibles lorsque les rapports de ces interventions terrain seront publiés.

À la suite de ce projet, LAMRAC continuera de surveiller l'état de la rivière aux Cerises et évaluera les effets des efforts de sensibilisation auprès des visiteurs de la rivière. LAMRAC tient à remercier ses partenaires dans ce projet, le COGESAF et le MFFP, sans lesquels ce projet n'aurait pas pu être réalisé.

Gabriel Tej
Coordonnateur à la conservation et à l'éducation
Marais de la Rivière aux Cerises

Marais de la Rivière aux Cerises

Tortue des bois

But : Aménagements dans une sablière pour protéger les femelles adultes et diriger les comportements de ponte afin de mieux les protéger

Lieu : Habitat de la tortue des bois de la rivière Temiscobia

Ponte : Découverte de 10 nids pour les trois espèces dont 2 nids de tortue des bois

Éclosion : 1 nid de tortue des bois et 2 nids de tortue serpentine (données préliminaires)

Prochaines actions : Suivi à long terme du site, transmission des connaissances acquises aux différents partenaires

Tortue serpentine sur un site de ponte

Présence de nutriments (dépassement des critères)

PRIORISATION DES SECTEURS D'INTERVENTIONS DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE AUX VACHES

Le bassin versant de la rivière Aux Vaches est le siège d'une grande mobilisation citoyenne. Le COGESAF a été sollicité à quelques reprises pour orienter les actions à entreprendre et accompagner les acteurs. Les dernières analyses de qualité de l'eau datent de 2009 et, même si des actions visant l'amélioration peuvent être mises en œuvre, il est difficile d'identifier les secteurs les plus problématiques.

Dans le but d'optimiser les actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau, le COGESAF accompagne les municipalités du bassin versant de la rivière Aux Vaches dans la mise en œuvre d'un projet de caractérisation de la qualité de l'eau de la rivière ainsi que de ses principaux tributaires.

La mise en place de stations d'échantillonnage, la formation des personnes faisant les prélèvements, la coordination des sorties et l'envoi des prélèvements au laboratoire permettront, avec l'interprétation des résultats, d'identifier les secteurs prioritaires. La deuxième phase du projet consiste à identifier et mettre en œuvre les actions susceptibles d'améliorer la qualité de l'eau de ce tributaire de la rivière Saint-François.

L'amélioration des pratiques et la mise en place de projets ciblés sur ce territoire permettra de diminuer les apports en nutriments, sédiments et en organismes pathogènes dans la rivière Aux Vaches, et par le fait même, au lac Saint-Pierre situé à moins de 20 km de son embouchure. La modélisation des concentrations de phosphore dans les tributaires directs du lac Saint-Pierre démontre des concentrations importantes provenant de la rivière Aux Vaches.

Julie Grenier
Coordonnatrice de projets
COGESAF

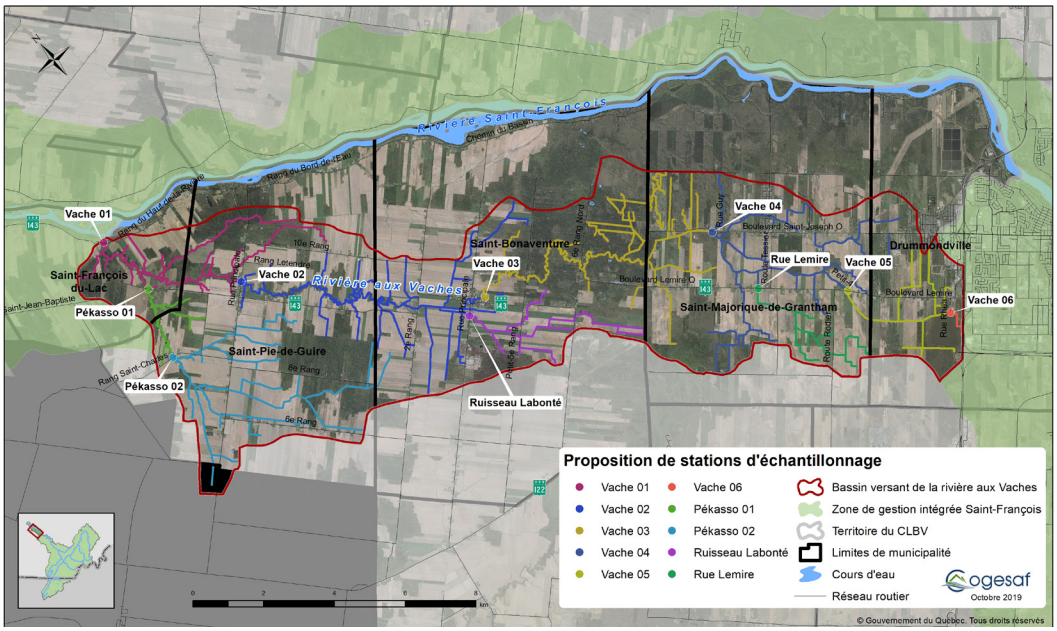

ACCLIMATONS-NOUS!

La gestion des barrages implique la prise en compte de nombreuses contraintes : sécurité des ouvrages, des personnes et des biens, respect de l'environnement ainsi que les nombreux usages en amont et en aval des barrages. Les changements climatiques, avec leurs multiples impacts sur les plans d'eau, exercent une pression sur la gestion des ouvrages de retenue d'eau et accentuent, dans certains cas, les conflits d'usage présents sur les plans d'eau. Dans cette optique, une révision des modes de gouvernance et de gestion des milieux hydriques s'impose aujourd'hui dans le but de s'adapter efficacement aux conditions climatiques anticipées ainsi qu'aux transformations du territoire. Le projet *Acclimatons-nous* a pour objectifs de co-construire, en collaboration avec les parties prenantes, des :

- Plans de gestion adaptés aux changements climatiques et intégrant les préoccupations communautaires pour trois barrages (Jules-Allard, North Hatley et Montjoie);
- Plans de gestion des risques résiduels liés aux impacts des changements cli¬matiques et qui ne peuvent être internalisés dans les plans de gestion des barrages;

Ce projet vise également à fournir aux communautés locales, les informations scientifiques et les outils de gouvernance permettant de renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Afin d'atteindre les objectifs visés, le projet se base sur une démarche de gouvernance normative qui repose sur la mobilisation des ressources, le partage de l'information et la co-construction, à l'aide de médiateurs, de solutions efficaces. Ainsi, la réalisation du projet a démarré lors de l'automne 2019 au cours duquel les parties prenantes et les acteurs concernés ont d'abord été identifiés pour chaque barrage. Puis des don¬nées ont été collectées afin de réaliser les travaux de modélisation des niveaux d'eau et des entrevues auprès des communautés locales et des acteurs concernés ont permis d'identifier les préoccupations locales et les divers usages de l'eau. Les

enjeux environnementaux, juridiques et socio-économiques répertoriés dans les différents plans d'eau à l'étude ont ensuite été documentés dans une revue de la littérature pertinente et avec l'aide des chercheurs universitaires. Les entrevues ont également permis de s'informer sur le poids et les relations entre les acteurs identifiés.

Toutes les informations collectées ont par la suite fait l'objet de capsules informatives diffu¬sées sur le site internet du projet, permettant ainsi un transfert de connaissances vers le grand public et favorisant un apprentissage collectif. Des rencontres publiques ont été tenues pour chacun des barrages, afin de valider les données collectées par l'équipe du projet et d'expliquer les étapes subséquentes du projet dont les séances de co-construction. Les acteurs clés du projet, c'est-à-dire ceux ayant des pouvoirs décisionnels, ont été individuellement rencontrés lors des mois de septembre et octobre 2021 afin d'obtenir la confirmation de leur participation à la co-construction des plans de gestion des barrages ainsi que des plans de gestion des risques résiduels.

Une fois que tous les acteurs clés auront fait parvenir leur confirmation à l'équipe du projet, les premières séances de co-construction pourront être tenues. À partir de différents scénarios de gestion adaptés aux changements climatiques, élaborés par les chercheurs du projet, et avec l'aide de médiateurs, les acteurs clés et toutes les parties prenantes désirant participer seront en mesure de choisir le scénario le plus convenable pour les 5 prochaines années pour la communauté locale. D'autres séances seront organisées ensuite pour co-construire des plans de gestion pour les enjeux que le plan de gestion choisi pour le barrage ne pourrait résoudre ou aurait créés. Il est à noter que les premières séances de médiation sont prévues pour la fin du mois de novembre 2021 et seront accessibles en ligne à tous les membres citoyens des communautés concernées. Afin de garantir l'application des plans de gestion, leur suivi et leur révision, un comité de suivi sera formé pour chacun des plans d'eau après la co-construction du plan de gestion du barrage.

Le projet *Acclimatons-nous* est réalisé grâce aux efforts d'une équipe de chercheurs de différentes universités, dont l'Université de Sherbrooke ainsi que des experts du consortium Ouranos et du gouvernement provincial. Le projet bénéficie de l'appui financier de la Fédération canadienne des Municipalités (FCM), du consortium OURANOS, du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), de MITACS ainsi que de partenaires municipaux.

Pour plus d'informations sur le projet *Acclimatons-nous*, visitez le site internet : http://acclimatons-nous.org

Ayoub Hammoudi
Chargé de projet résilience et adaptation
COGESAF

Article révisé par Catherine Frizzle (COGESAF) et Catherine Choquette (Université de Sherbrooke)

Acclimatons-nous!
Projet de gestion adaptée et intégrée des barrages et d'adaptation des communautés locales face aux changements climatiques

Association pour la préservation du lac Magog

BOUÉES NAUTIQUES PRIVÉES DE RENSEIGNEMENTS

Le ministère Transports Canada (MTC) autorise un organisme à installer des bouées nautiques privées pour communiquer des renseignements aux plaisanciers. «La mise en place d'affiches ou de bouées de renseignements est l'une des formes les plus courantes de mesures alternatives non réglementaires.»[1]

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs riverains demandent à la Ville de Sherbrooke de réduire la vitesse de 55 km permise sur la rivière Magog en aval du lac Magog et dans la Baie Beaulieu, juste avant le barrage de Rock Forest. Ils demandent également à l'APLMagog d'intervenir. Or, il revient aux municipalités de faire une demande en ce sens au MTC, selon une démarche lourde et exigeante.[2] Cette demande d'une restriction constitue une ultime étape qui doit être précédée par d'autres actions visant à tenter de régler une situation jugée problématique.

Le nombre d'embarcations motorisées sur ce plan d'eau a substantiellement augmenté ces dernières années, la force des moteurs également, permettant de nouvelles activités aquatiques dont celles provoquant des vagues surdimensionnées qui provoquent l'érosion des berges.

En août 2019, les résultats d'un sondage effectué par l'APLMagog auprès des riverains de ce plan d'eau, indiquent qu'une grande majorité est en faveur de la réduction de la vitesse de manière à assurer la sécurité des usagers, à minimiser les impacts sur l'environnement, notamment sur l'érosion des berges occasionnée par les vagues surdimensionnées provoquées par certains types d'embarcations motorisées. Il en va également de la qualité de vie des riverains.

La Ville de Sherbrooke a fourni une aide financière à l'APLMagog qui a accepté d'installer des bouées nautiques privées de renseignements informant les usagers des comportements à adopter sur ce plan d'eau compte tenu de sa configuration particulière : obstacles dans la rivière (roches et souches à fleur d'eau), fragilité du milieu (herbiers à éviter), vagues surdimensionnées à éviter afin de protéger les berges, etc.

Malheureusement les conditions sanitaires ont retardé le projet, de telle sorte que les bouées ne seront installées qu'au début de l'été 2022. Les endroits où elles seront installées seront choisis en fonction des données de l'étude réalisée par le RAPPEL.[3] La Patrouille nautique de la Ville de Sherbrooke sera consultée, ainsi que les riverains. À la fin de la saison, nous verrons si cette action aura permis que les plaisanciers respectent les consignes. Il en va de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des riverains.

Pour plus d'informations sur ce projet, contacter info@aplm.ca.

1 Bouées privées – Guide du propriétaire (http://www.tc.gc.ca/Publications/frTP14799/PDF/HR/TP14799F.pdf)
2 Transports Canada. Guide des administrations locales. Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRUVB), 39 p. (www.tc.gc.ca/securitenautique)
3 RAPPEL. Inventaire des plantes aquatiques-Lac Magog (secteur Ville de Sherbrooke), Été 2020, 36 p.

Communiquer au sujet du risque d'inondation

Catherine Frizzle &
Mathieu Fouquet
Coordonnatrice de projets
& Stagiaire

Communiquer l'information adéquate pour éviter que leurs citoyens ne deviennent victimes des inondations peut s'avérer un défi pour des municipalités situées aux abords de cours d'eau. Plusieurs municipalités de la zone de gestion intégrée Saint-François peuvent se remémorer des événements historiques, mais dont les traces sont encore vives; ce qui les pousse à établir une stratégie préventive dans leurs mesures d'urgence. Différents outils de communication peuvent être développés, certains ayant l'avantage d'être simples, tandis que d'autres nécessitent un portrait plus approfondi du territoire, mais peuvent améliorer la capacité des municipalités à poser les bons gestes au bon moment.

Communiquer au sujet de l'aléa

Un aléa d'inondation se manifeste de différentes façons, parfois combinées :

- par la superficie touchée,
- par une profondeur d'eau inhabituelle
- par une vitesse de courant hors norme
- par la durée d'un événement ou la probabilité de son occurrence.

Ces manifestations ayant le potentiel d'occasionner un effet néfaste sur la population directement ou indirectement.

Afin de communiquer un aléa, des repères de crues peuvent être installés là où des inondations ont eu lieu par le passé, rappelant aux citoyens que la probabilité qu'elles se manifestent à nouveau est bien réelle. Toutefois, on trouve généralement des cartes de zones inondables présentant l'étendue, associée à une période de récurrence, ou encore une probabilité d'occurrence. Parfois même ces cartes peuvent nous informer sur la profondeur d'eau pouvant être atteinte lors d'une inondation.

Bien comprendre la vulnérabilité

Route impraticable, résidence pour personnes âgées qui doit être évacuée, bris dans la chaine de communication des mesures d'urgence : pourquoi la municipalité aurait intérêt à connaitre sa vulnérabilité? Avec ces quelques exemples, il apparait évident qu'une bonne connaissance de cette vulnérabilité, soit la prédisposition de certains éléments à subir des effets négatifs par les inondations, apparait cruciale. Cette information doit impérativement être partagée avec les responsables impliqués dans les mesures d'urgence, mais elle gagnerait également à être communiquée aux citoyens.

Les avantages de communiquer le risque lié aux inondations

Le risque d'inondation résulte de l'interaction entre un aléa potentiel et la vul¬nérabilité des éléments y étant exposés. En communiquant sur le risque d'inonda¬tion, on informe la population à la fois de la probabilité que certains secteurs soient inondés, par exemple, mais également sur la vulnérabilité de ces secteurs. Si on sait que l'inondation a 50% de chance de se produire chaque année, et qu'elle entraine la fermeture d'une rue qui donne accès à un hôpital, engendrant un détour de 20 km, on prendra peut-être des initiatives pour diminuer cette vulnérabilité dans la planification des mesures d'urgence.

Le plaisir de l'eau

L'eau est une ressource essentielle au bien-être des Québécois, que ce soit par ses apports sociaux, environnementaux, mais également économiques. C'est dans cette optique qu'il a été défini dans la Politique nationale de l'eau (2002) que « tous les membres de la collectivité ont le droit d'avoir accès à la ressource et d'en faire un usage conforme à sa nature ». Or, ce n'est pas la situation qui est observée présentement. Les accès publics aux cours d'eau diminuent, alors que l'envie des Québécois et Québécoises de profiter de ce patrimoine collectif est bien présente. La perte de lacs accessibles augmente la pression sur les lacs où il est possible d'accéder en tant que plaisanciers ou baigneurs. Il est vrai que l'accès de visiteurs peut avoir quelques désagréments. Par exemple, la propagation des espèces exotiques envahissantes peut nuire à la santé des écosystèmes aquatiques. Dans le même ordre d'idées, la circulation abusive d'embarcations près des rives et dans les secteurs d'eau peu profonde peut dégrader les habitats aquatiques. Finalement, la tranquillité des riverains peut se voir perturber par la circulation importante d'embarcations. Néanmoins, l'ensemble de ces problématiques peuvent être minimisées par la présence de sensibilisation et de mesures de protection, tout en permettant un accès aux visiteurs.

© Fondation Massawippi

Favoriser les activités récréotouristiques tout en préservant la qualité de l'eau et en favorisant la conciliation des usages n'est pas chose simple, mais est tout de même possible et souhaité afin que tous puissent profiter de la ressource en eau.

Si vous désirez mettre en œuvre une action favorisant l'utilisation durable de la ressource en eau ou une cohabitation harmonieuse des usages, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir d'entendre vos idées.

Une plage pour les randonneurs

En 2021 a eu lieu l'inauguration de la plage Ethan, au lac Massawippi. Cette plage a la particularité d'être la finalité d'une audacieuse randonnée dans la forêt de la vallée Massawippi qui borde le lac. Les randonneurs peuvent profiter de l'accès au lac avant de reprendre le sentier les ramenant au point de départ. La plage est également accessible par les plaisanciers arrivant du lac.

Profiter du lac sans propager les espèces exotiques envahissantes

L'été dernier, une station de lavage d'embarcations a été installée à la plage de Deauville à Sherbrooke, en bordure du lac Magog. Cette station a permis de laver une grande quantité de bateaux, canots, kayaks et planches à pagaie. Bien que cet accès existait déjà, il est maintenant possible de diminuer les risques de propagation d'espèces exotiques envahissantes et leurs impacts sur le milieu.

Mettre en valeur les infrastructures d'accès à l'eau

La ville de Drummondville a inauguré un circuit riverain regroupant un grand nombre de ses parcs à proximité de la rivière Saint-François. Ce circuit permet d'accéder à un traversier, à la plage publique, une descente à bateaux et divers points de vue sur la rivière. De multiples façons de découvrir la rivière Saint-François sur près de 23 kilomètres.

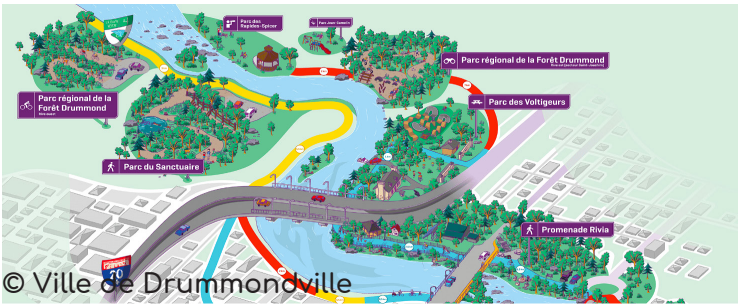

Anne Bolduc
Agente de soutien au Plan directeur de l'eau
COGESAF

SURVEILLEZ NOS DIFFÉRENTES CAMPAGNES!

Tout au long de l'année, le COGESAF tient des activités de sensibilisation sur les différents enjeux de l'eau.

Les cyanobactéries sous la loupe des Sentinelles des lacs

Le COGESAF aimerait remercier les Sentinelles des lacs qui contribuent à améliorer les connaissances quant à la répartition des cyanobactéries dans la zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François!

Trente (30) Sentinelles des lacs ont été à la recherche de cyanobactéries durant la période estivale 2021. Au total, c'est plus de 50 constats d'observation de fleurs d'eau qui ont été rapportés.

Merci et à l'été prochain!

Le COGESAF a besoin de vous!

Portrait du territoire et problématiques

Afin de mieux identifier les actions à mette en place dans la zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François, il est primordial d'y connaitre les problématiques réelles. C'est pourquoi le COGESAF a besoin de l'ensemble des citoyens et des organisations afin d'en connaitre les détails et ainsi de mieux cibler les besoins sur le territoire.

Le PDE dont vous êtes le héros est un formulaire en ligne très simple d'utilisation où il est possible de nous signaler toute problématique en lien avec l'eau qui est observée dans le bassin versant de la rivière Saint-François.

Votre rôle : signaler vos observations de situations problématiques en lien avec l'eau sur le territoire

Notre rôle : Intégrer la problématique dans le Plan directeur de l'eau et identifier des actions adéquates à mettre en place pour améliorer la situation. Aussi, il nous est possible de vous référer aux autorités compétentes à qui adresser le constat, au besoin.

Trois raisons pourquoi vous devriez participer au PDE dont vous êtes le héros

1. Être les yeux du COGESAF sur le terrain
2. Améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
3. Participer à la gestion intégrée de l'eau

http://cogesaf.qc.ca/le-pde-dont-vous-etes-le-heros/

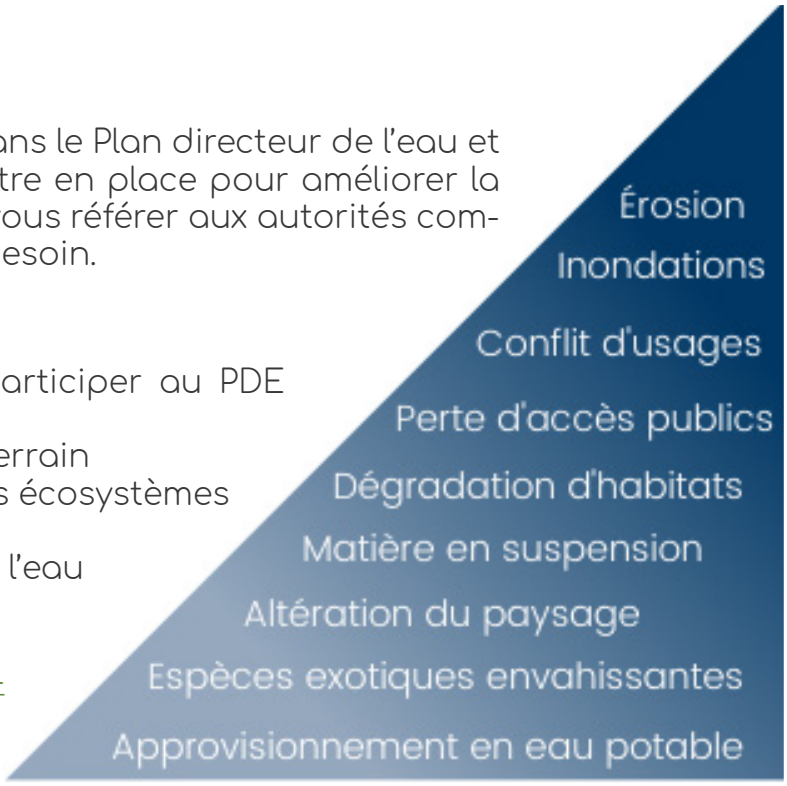

Les données convergent vers le COGESAF

CONVERGENCE c'est favoriser une meilleure prise en compte des données de qualité de l'eau dans la mise en place de projets par les acteurs de l'eau. Le projet est possible grâce à la participation de nos partenaires qui acceptent de partager leurs données de qualité de l'eau. En 2020, c'est 17 organisations qui ont accepté de partager leurs données et ainsi participer à la gestion intégrée de l'eau. C'est 271 stations d'échantillonnage, 32 paramètres et 9490 données qui ont été intégrées dans Convergence. Nous vous remercions de votre participation au projet qui s'agrandit chaque année!

Restez à l'affût, car les cartes diagnostic seront bientôt disponibles sur les Bulletins Entre2Eaux!

https://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/

CONVERGENCE

POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU ET DU TERRITOIRE

LIENS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous êtes invités à visiter les liens suivants :

Mise à jour du Plan d'action 2021 – PDE :
http://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/mise-a-jour-du-plan-daction-2021-ensemble-de-la-zone-de-gestion-integree-de-leau/

Cartes de diagnostic 2021 :
http://cogesaf.qc.ca/les-cartes-de-diagnostic-2021-sont-en-ligne/

Bulletin des CLBV - Entre2eaux :
http://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/

Concertation des partenaires
Mise à jour du PDE et OCMHH :
http://cogesaf.qc.ca/entre2eaux/concertation-des-partenaires-2020/

Priorisation des problématiques :
http://cogesaf.qc.ca/priorisation-des-problematiques/

REMERCIEMENTS

La période estivale est toujours très occupée pour les différents acteurs de l'eau. La sensibilisation, les aménagements, les analyses, la rédaction de rapports occupent en grande partie notre temps. Heureusement, cette période fait également en sorte que notre vol.02 du Concert'eau est très enrichissant. Il va donc de soit de remercier les membres, partenaires et l'équipe du COGESAF qui ont accepté de participer au magazine!

Le renouveau du Concert'eau est un succès!

Sabrina Turcotte
Agente à la mobilisation
COGESAF

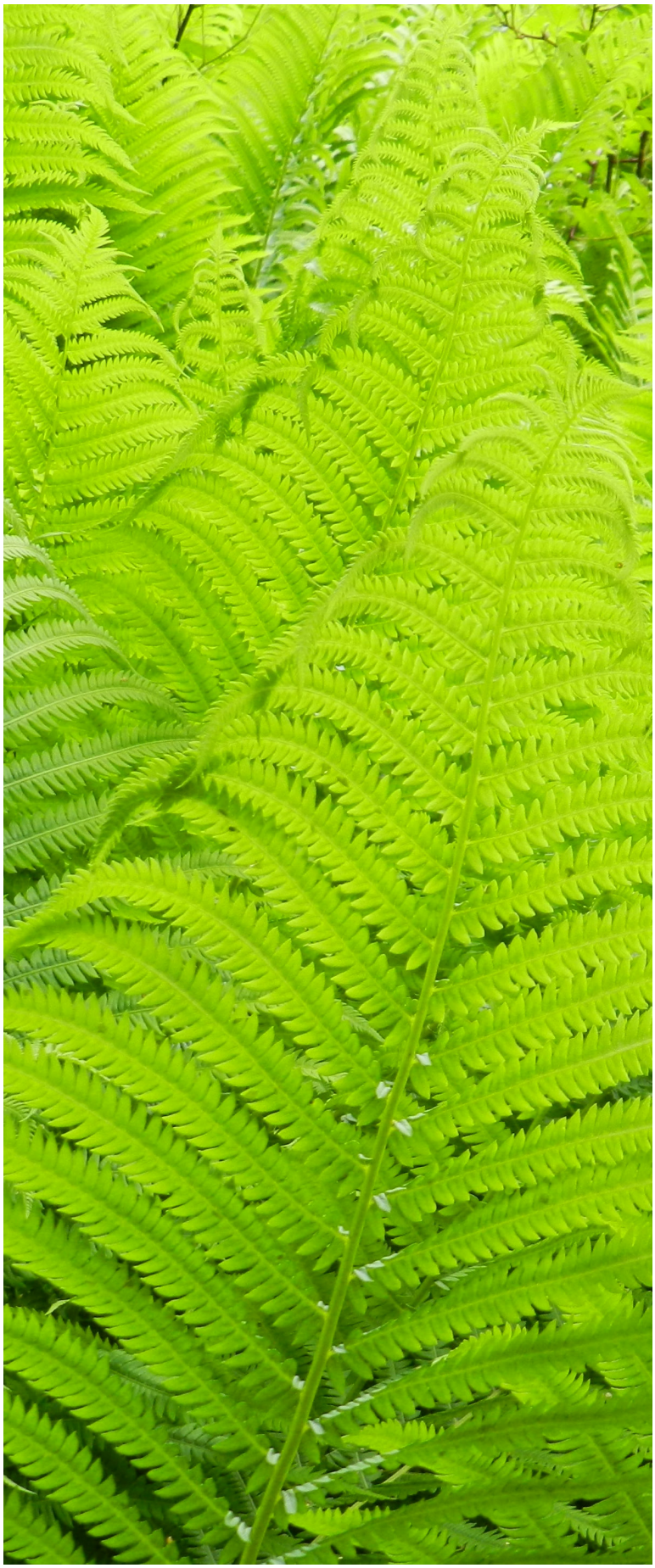

Concert'eau
LE MAGAZINE DU COGESAF

5182 boul. Bourque
Sherbrooke, Québec J1N 1H4

Tél : 819-864-1033
cogesaf@cogesaf.qc.ca
www.cogesaf.qc.ca